

N°2020-03/09B

Objet : DECISIONS SUR L'EAU.

L'an deux mille vingt, le 11 mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

| | | | |
|--|----|---------------------|-------------------|
| Nombre de membres afférents au Bureau : | 12 | Pour : | 9 |
| En exercice : | 12 | Vote : | Contre : 0 |
| Présents : | 9 | Abstention : | 0 |

Présents : Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Thierry DEL POSO, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Georges BRETONES, Jacques FIGUERAS, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 04 mars 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

| NOM-PRENOM | OBJET DE LA DEMANDE | PROPOSITION AU BUREAU | DECISION DU BUREAU |
|--|---|--|-----------------------|
| M. PROUST Bernard 13 rue Louis Braille Saint-Cyprien | Demande de dégrèvement de la facture solde 2019 suite à une fuite sur canalisation enterrée (329 m ³ facturés) | Révision de la facturation solde 2019 basée sur : - le double de la consommation moyenne des 3 dernières années soit 100 m ³ pour la partie eau - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 50 m ³ pour la partie assainissement | <u>Avis favorable</u> |
| SCI MJ2L 7 rue Olivier de Serres Saint-Cyprien | Demande de dégrèvement de la facture acompte 2020 suite à une fuite sur canalisation enterrée (4237 m ³ facturés) | Révision de la facturation acompte 2020 basée sur : - le double de la consommation 2017-2019 soit 648 m ³ pour la partie eau - la consommation 2017 -2019 soit 324 m ³ pour la partie assainissement | <u>Avis favorable</u> |

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20200311-2020-03-09B-DE
Date de télétransmission : 16/03/2020
Date de réception préfecture : 16/03/2020